



Le jeudi 22 juin 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 16 juin 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, MM. Didier DUPE, X. BASSELET, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), M. Bernard CAUDAL (à M. Pierre ZIMMERMANN), M. Vincent DELANNOY (à M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS), Mme Béatrice LAURENCEL (à M. Martin LEPOUTRE), M. Yves PAUL (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE)

Absents : Mme Dorothee GENASI, M. Antoine DHALLUIN

N°23-3-16

Sport

Versement d'une bourse aux

sportifs de haut niveau

Rapport de Mme Marie SION
Conseillère municipale déléguée aux sports

Les sportifs de haut niveau, inscrits comme tels sur la liste du Ministère des sports, incarnent l'excellence sportive. Au-delà de la promotion de leur discipline sportive, ceux-ci véhiculent des valeurs telles que le dépassement de soi, le goût de l'effort, le respect de l'autre. Ils suscitent l'enthousiasme du public et rassemblent autour de leurs performances. Ils font ainsi figure d'exemple et en particulier pour les plus jeunes.

L'article 1 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, permet aux collectivités territoriales d'apporter leur concours au développement du sport de haut niveau aux côtés de l'Etat, des associations et des fédérations sportives.

Afin de soutenir les sportifs de haut niveau domiciliés à Bondues qui solliciteraient la commune, il est proposé de prévoir la possibilité de leur accorder une aide financière de 1000 € qui leur serait directement attribuée sur présentation d'une demande annuelle intégrant l'historique de leur parcours, leur projet, leurs attentes.

Ainsi seraient concernés les sportifs qui figurent dans les catégories élite jeune ou espoirs sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministère des Sports et qui sont licenciés dans un club sportif de Bondues ou qui ont leur domicile personnel à Bondues.

En contrepartie de l'aide apportée, le jeune sportif présentera son activité et les valeurs du sport auprès des jeunes dans les écoles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé d'approuver le dispositif destiné à apporter une aide financière directe aux sportifs de haut niveau selon les critères exposés ci-dessus.

Travaux préparatoires :
Commission du 16 juin 2023

Vote à l'unanimité

Le conseil

Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire

